Pentagone Ouest

BUREAU DE DÉPÔT BRUXELLES 1

INFORUM

Périodique - Compte rendu - Fevrier 2010 - Réunion du 09/12/2009

Ed. Resp.: A. El Ktibi, Ville de Bruxelles, Hôtel de Ville, Grand-Place, 1000 Bruxelles.

Intervenants

- Collège: MM Close, El Ktibi, Fassi Fihri, Ouriaghli, M. Defrance (chef de cabinet de M. Ceux).
- Habitants: 35 personnes.

Sommaire

Logements : 4
Propreté : 7
Emploi : 10
Sécurité : 13
Espace public : 15
Comités : 18

Les Forums de quartier sont un rendez-vous citoyen de la Ville et des habitants. Les échanges sont parfois vifs : les gens viennent exprimer leurs insatisfactions ou leurs critiques. D'autres participent à ces réunions publiques avec la volonté de débattre et de nouer un dialogue constructif sur le développement de leur quartier.

Loin d'esquiver la controverse, la Ville encourage ces moments de discussion. Ils lui permettent d'expliquer ses projets, d'entendre les alternatives proposées par les comités de quartier, de lever des malentendus.

Résoudre tous les problèmes immédiatement n'est évidemment pas possible. L'impatience légitime des habitants doit souvent être tempérée. Car le temps des travaux et de leur planification n'est pas celui de la vie quotidienne.

La Ville s'enrichit de la culture urbaine des habitants qui témoignent ainsi d'un profond attachement à leur espace de vie. La démocratie locale se construit dans ces rencontres. Les Inforums en présentent la synthèse. Ils sont envoyés à l'ensemble des personnes inscrites au service de la Participation.

Les Forums de quartier encouragent une citoyenneté active des Bruxellois. Car Bruxelles est la Ville de tous.

Ahmed El Ktibi
Échevin de la Participation

Logements : constructions publiques et gestion des chancres

La Régie Foncière porte quatre projets de construction qui offriront 40 nouveaux logements.

Trois projets de logements à caractère social seront réalisés dans le cadre du Contrat de Quartier Van Artevelde/Notre-Dame-au-Rouge.

• « Anderlecht-Navets » : 5 logements (4x2 chambres et 1x4 chambres). Rue des Navets, le placement d'une seconde grille est envisagé. Les modalités de gestion de la grille seront définies avec les habitants de la rue.

• « Dam-Verdure » : 10 logements (3x2 chambres, 2x3 chambres, 2x4 chambres, 3x5 chambres). La fin des travaux est prévue en mars 2010.

• « Anneessens 3-5 » : 16 logements (2x1 chambre, 7x2 chambres, 4x3 chambres, 3x4 chambres). La fin des travaux et l'inauguration sont prévues en juin 2010.

À cela s'ajoute le projet « Vierges » de logements à caractère moyen, qui compte 9 logements (2X1 chambre, 2X2 chambres, 3X3 chambres, 2X4 chambres). Le dépôt du permis d'urbanisme à la Région a eu lieu à la fin 2009 et il intègre un bâtiment moins massif sur l'impasse de la Lunette.

Loyers et conditions

• Pour les logements à caractère social, les règles d'accès sont fixées par l'ordonnance régionale avec des points de priorité. Les loyers sont déterminés dans la fourchette basse prévue par l'ordonnance régionale, soit un montant qui permet de couvrir 3% de l'investissement total de réalisation des logements.

• Pour les logements destinés à des revenus moyens, les loyers sont calculés sur base de 3 à 4 % des coûts d'achat du terrain et de construction des

logements. Les conditions d'accès sont établies par la Régie Foncière. Les candidats locataires doivent s'inscrire auprès de la Régie pour obtenir un numéro d'ancienneté. Le logement doit être adapté à la taille du ménage et le loyer ne peut pas dépasser 40% des revenus en ce compris les allocations familiales. Les appartements sont mis en location pendant 15 jours pour permettre la visite des lieux. Les personnes intéressées se portent candidates ; la Régie procède ensuite à l'analyse des candidatures et le logement est attribué au candidat qui présente la plus grande ancienneté.

Action sur les chancres ; une action publique sur des propriétaires privés

Il y a plusieurs maisons vides à la rue Notre-Dame du Sommeil. Une d'entre elles a été détruite sans autorisation, ce qui a fait l'objet d'un procès-verbal d'infraction. Le propriétaire de ces chancres a introduit un projet de construction de surfaces de commerces et de 26 logements. Ce projet a fait l'objet d'un désaccord sur la démolition des quatre maisons vides et a été retiré suite à l'opposition de l'échevin. Le promoteur, étant en difficulté financière, a vendu les maisons qui devraient alors être rénovées.

En ce qui concerne l'ancien Palais du Vin, un gros projet a obtenu le permis d'urbanisme. Le propriétaire, confronté à des difficultés financières, n'a pas encore mis en œuvre le permis, sauf la phase de démolition d'une partie des bâtiments. Entre-temps, de nouvelles parcelles ont été achetées, une nouvelle demande de permis portant sur l'ensemble de l'îlot a été introduite et a reçu un avis favorable. Le nouveau projet comprend 123 logements, 2 commerces, 1 centre de fitness, 2 espaces pour des professions libérales, 1 espace d'activité productive et 1 crèche.

Rue du Boulet, par contre, il ne subsiste presque plus de chancres. La volonté du Collège est de combattre ce problème. La Délégation au Développement durable de la Ville étudie notamment les causes de ce phénomène et se charge de la conciliation avec les propriétaires. Des mécanismes légaux contraignants peuvent, en cas de nécessité, être mis en œuvre, comme les actions en cessation qui concernent les bâtiments classés, l'expropriation ou la taxe sur les immeubles abandonnés.

Dépots clandestins, décharges illégales et tags

La Ville est consciente des désagréments des dépôts clandestins, comme par exemple rues du Dam et de Soignies.
Pour y remédier dans les différents quartiers, des planques sont organisées en présence des agents assermentés de la Propreté et des services de Police.

Ces planques ont lieu chaque semaine afin d'identifier et verbaliser les contrevenants. Pour l'année 2009, elles ont débouché sur plus de 4.236 procès-verbaux sur l'ensemble du territoire de la Ville. L'une d'entre elles se déroulera prochainement dans le quartier. Parallèlement, les services de la propreté sont également chargés de procéder systématiquement à la fouille des dépôts clandestins. Si l'auteur est identifiable, une taxe lui est immédiatement adressée.

Plusieurs possibilités s'offrent aux habitants pour les aider à se débarrasser de leurs encombrants. Des containers sont placés à disposition dans les quartiers, trois fois par an. Lors de ces collectes, un ramassage à domicile est également effectué, au cas par cas. Les habitants sont avertis de ces opérations via le Brusseleir et par un « toutes boîtes ». L'agence Bruxelles Propreté intervient également sur demande, en appelant le 0800 981 81. Un ramassage supplémentaire, de porte à porte, est aussi réalisé dans le courant du mois de février sur le territoire de la Ville. Les encombrants peuvent être aussi déposés, tout au long de l'année, du mardi au samedi de 9h à 16h, à la déchetterie rue du Rupel.

À l'angle de la rue du Boulet et de la rue des Chartreux, le terrain à l'abandon appartient à un promoteur immobilier. Il est non clôturé et fait office de dépotoir, ce qui pose un problème de santé publique. Des mesures ont été prises telles que faire pression sur le propriétaire et l'activation de la taxe sur les terrains à l'abandon.

Le parking situé rue de Soignies et appartenant au Foyer Bruxellois est dans un piètre état. Un courrier a été adressé au président du Foyer pour lui demander d'entreprendre les démarches nécessaires à la remise en état du parking et à l'évacuation par la police des nombreux véhicules sans immatriculation stationnés à cet endroit. La proposition des habitants du quartier de mettre en place une grille pour y limiter l'accès semble être une très bonne idée.

Quant aux tags, il existe un règlement spécifique pour demander à la Ville de procéder à leur nettoyage. La cellule tags de la police traque les taggeurs et mène une action préventive en procédant à leur identification.

FOR SALE
Apartments 1-2-3 bedrooms
Commerces
02 543 90 90 - 02 536 01 71

Emploi des jeunes

Il y a 40% de chômage dans le quartier Anneessens et ce sont principalement des jeunes, d'origine étrangère, peu qualifiés et ne maîtrisant pas le néerlandais. D'où la nécessité de penser une réelle politique de l'emploi.

Actions pour l'emploi

Depuis 3 ans des actions sont menées sur trois plans.

1. *Organiser la rencontre de l'offre et de la demande d'emploi.* Il y a quelques mois un salon de l'emploi a été organisé dans la salle de la station de métro Anneessens. Il a rencontré un réel succès avec plus de 500 visiteurs en une seule journée.

2. *Créer une activité dans l'économie sociale par la formation et la mise à l'emploi.* La Ville a commencé cette action à Laeken par l'ouverture de la Maison du repassage qui fonctionne avec des titres service. La Ville forme les personnes et crée de l'emploi. La Maison du repassage va être décentralisée par des dépôts dans différents quartiers. À l'heure actuelle, la Ville travaille à la mise en place d'une formule similaire dans le cadre d'un service de distribution de « toutes boîtes » sur son territoire.

3. *Tirer parti de la forte densité et du dynamisme du tissu associatif dans le quartier.* La Ville veut créer un lien entre les habitants et les associations du quartier de manière à faciliter le contact entre les demandeurs d'emploi et les employeurs.

La Ville a été sollicitée par la coordination de l'associatif Anneessens pour aider les jeunes du quartier en organisant une permanence délocalisée. Elle n'a cependant pas les moyens de recruter une personne par quartier. Par contre, les travailleurs de la Maison de l'Emploi peuvent assurer une présence tous les trois mois dans chaque quartier. La Ville va cependant monter un projet de casting pour aider ceux qui cherchent un emploi à passer le cap de l'entretien d'embauche en réalisant une simulation devant une caméra.

Atelier d'artistes Potier

Les travaux ayant pris du retard, la mise en oeuvre de l'atelier à la rue des Potiers n'aura pas lieu avant la moitié de l'année 2010. Dans le cadre du contrat de quartier, la Ville a reçu des fonds européens et régionaux pour transformer une partie du bâtiment, appelé les « Deux Tours », en atelier d'artistes et d'artisans en produits design, d'artisanat et de mode. L'objectif est de mettre des locaux à disposition de ceux qui créent en limitant leurs frais au paiement des charges (eau, gaz, électricité). Il existe déjà actuellement un partenariat avec le Micro-marché. La Ville procure l'emplacement quotidien pour ce marché destiné à des artisans.

Recyclart s'occupe du projet d'atelier. Les artistes locaux, au même titre que ceux habitant l'ensemble de la Ville, auront bien sûr droit de cité dans le projet. Il est proposé à ceux que cela intéresse de se signaler dès à présent au service de la culture.

Autres actions

La Ville informe que l'espace Dolto a été rouvert depuis octobre. Elle compte par ailleurs renforcer ses équipes d'éducateurs de rue et affirme sa volonté de consolider son soutien aux associations du quartier.

Sécurité : signaler les faits pour que la police améliore son travail

Une série d'actions, pas uniquement policières, sont mises en oeuvre pour garantir plus de sécurité et éviter l'apparition de zones de non droit.

Quand la situation l'exige, la police mène une grosse action de sécurisation comme dans le quartier Nord et le quartier Stalingrad. On espère aussi pouvoir augmenter la présence policière durant la nuit.

En outre, un nouvel article du règlement de police permet d'établir des amendes administratives qui sont des sanctions financières dissuasives pour les infractions que le parquet ne poursuivait pas. Le Foyer Bruxellois a sécurisé des entrées d'immeubles par des badges. Sur le plan de la prévention, on a procédé à la mise en place d'une salle de sport et d'une politique sociale et de l'emploi. L'espace public a été rénové mais les problèmes d'emploi et de logement ne rendent pas la situation aisée. Des réunions de sécurité ont également lieu dans chaque quartier et les gardiens de la paix ont un rôle préventif sans être des policiers. Il est aussi conseillé aux habitants de porter systématiquement plainte contre les agressions et de signaler au Bourgmestre les dysfonctionnements qui seraient constatés dans le chef de la police.

Un habitant explique que l'Institut De Mot-Couvreur pose particulièrement problème. Les jeunes entrent et sortent de l'école à n'importe quelle heure et dansent même sur les capots des voitures. La Ville est consciente de ces problèmes et investit plus dans son enseignement. L'accrochage à la scolarité est un enjeu primordial pour lequel la Ville doit investir en permanence.

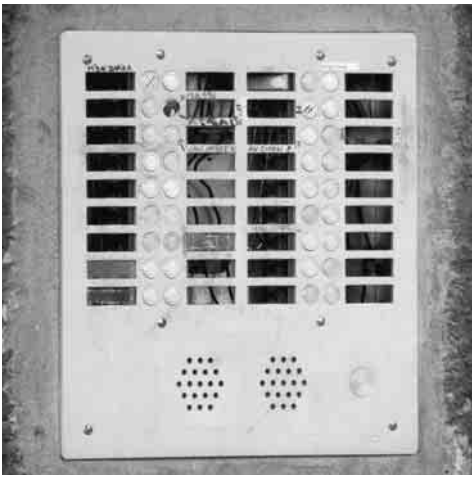

Aménagements et réaménagements des espaces publics

Si la Ville réaménage un grand nombre de voiries, des tracas et des situations très désagréables demeurent ou ne trouvent pas de solution facilement.

Depuis un an les potelets devant la salle de sport, rue Rempart des Moines, ont été retirés et les voitures en profitent pour stationner. Ces potelets ont été enlevés à la demande des habitants des blocs. Mais la disposition actuelle ne

convient pas urbanistiquement. L'aménagement autour des cinq blocs doit êttre pensé comme un projet urbain.

L'idée du salon urbain rue t'Kindt est abandonnée. Les habitants demandent qu'il y ait plus de verdure. Le chantier est terminé depuis mars 2009 mais on peut encore envisager un aménagement de cet espace

Le parking sauvage à la rue de Soignies (Foyer Bruxellois) pose une série de problèmes : pas d'éclairage, amoncellement de carcasses de voitures, regroupement de jeunes, musique à plein volume et tapage nocturne.

L'îlot Potier est prioritaire car il est mal pensé. Placer une barrière, casser le mur et installer un éclairage ne permet pas spécialement de résoudre le problème. Il faut y définir un projet global. L'espace des tours est grillagé. Tout cela doit être discuté au sein du Foyer Bruxellois. À la rue du Vautour, le projet a pris 10 ans car il a fonctionné avec la mise à l'emploi de travailleurs émargeant du CPAS. Dans le cas présent, on préfèrera faire appel à des entreprises de construction privées.

Sur le coin de la rue de la Verdure et de la rue du Navet, les pavés ont été enlevés et non remis en état ; et pourtant le concessionnaire est obligé de le faire.

Des comités ont signalé que le ralentisseur installé à la rue de Cureghem était inefficace et demandent de revoir le dispositif. Cependant, la hauteur qui explique cet état de fait est limitée à cause du passage des ambulances. Quant au boulevard du Midi, ces comités demandent que, par un nouvel aménagement, on tende à freiner la vitesse des voitures. Comme il s'agit d'une voirie régionale, la Ville transmettra la demande à la Région. Etant donné que l'allée entre

la Porte de Ninove et la fin du bd Barthélémy va être refaite, la voirie sera réduite et, la Région devra penser à la manière de prolonger ce tronçon. Cet aménagement-là doit encore trouver une solution pour l'arrêt du tram qui pose problème et revoir l'éclairage, mal conçu à ce jour.

Une série de voiries du quartier a été refaite ou fera l'objet de rénovations. Ainsi, la réfection de « façade à façade » des rues des Fabriques et Saint-Christophe, la réfection du trottoir de la rue des Six-Jetons et des plateaux aux rues de la Buanderie et du Char, sont terminées ou en cours.

La Ville va lancer des travaux rue de la Senne en 2010. Il s'agit d'un tronçon entre les rues des Fabriques et t'Kint à aménager de façade à façade.

L'assemblée rappelle qu'il manque un arbre sur le terre-plein au croisement

des rues t'Kind et Anneessens. L'espace vert y est réduit et les voitures y font demi-tour. Les habitants demandent qu'on installe une borne afin d'indiquer qu'il est interdit de faire demi-tour. Enfin, un habitant a observé que des barrières sont déplacées devant les écoles.

Éclairage : projets à venir et information générale

L'éclairage de la rue du Boulet est à l'étude pour un prochain renouvellement. Il est prévu d'installer des points lumineux à environ 6 m de hauteur et les lanternes auront des lampes dont la lumière rend les couleurs de façon plus exacte. La hauteur relativement basse favorise une meilleure répartition de la luminosité et réduit les zones d'ombres. À titre illustratif, les mêmes lampadaires ont été placés aux rues de la Verdure et du Vautour.

Le délai de renouvellement d'un éclairage tourne autour de 1 an. Depuis l'étude à la pose de nouvelles lampes, il faut compter des délais liés à l'étude (1 à 2 mois), l'approbation du projet (3 à 5 mois), la commande de matériel (3 à 4 mois) et la planification des travaux (2 à 3 mois).

La Ville étudie le renouvellement de l'éclairage à la rue de la Senne. Le changement de l'éclairage dans trois rues (Notre-Dame du Sommeil, Rempart des Moines, Grand Serment) est en cours d'approbation alors que six autres sont au stade de la planification des travaux. Ceux-ci concernent les rues des Moucherons, de Cureghem, de Bodeghem, du Dam, des Vierges, de Soignies, de la Caserne et d'Artois.

Annexe

Liste des comités du Pentagone inscrits à la Maison de la Participation.

Si vous connaissez un comité absent de cette liste vous nous aiderez en le signalant. Merci d'avance.

>> Comité "St Géry" (F) - M. Pierre Delhez - Rue de la Grande Ile 15, 1000 Bxl - Tel. 02 502 42 42 - Fax. 02 204 15 19.

>> Comité "Vivre à la Querelle" (F) - M. Ali ADKHI - Rue du Lavoir 29, 1000 Bruxelles.

>> Comité "Rempart des Moines" (F) - M. François Dupont - Rue de la Poudrière 60, 1000 Bruxelles - Tel. 02 512 90 22 - Fax. 02 512 32 86.

>> Comité "Rue de la Caserne" (F) - Rue de la Caserne 65, 1000 Bruxelles.

>> Comité "Samaritaine" - asbl (F) - Mme Hélène Delcourt - Rue de la Samaritaine 41/6, 1000 Bxl - dcomite1@yucom.be - Tel. 02 513 06 26.

>> Comité "Senne" (F) - Rue de la Senne 1, 1000 Bruxelles - Tel. 02 502 53 62.

>> Comité "Senne/Zenne" (NF) - Mme BRULEIN (Présidente) - Rue du Grand Serment 22, 1000 Bxl - Tel. 02 509 81 65.

>> Comité "Wappers" (F) - M. Jean - Pierre MARTIN - Rue Wappers 11, 1000 Bxl - Tel. 02 734 67 81 - Fax. 02 778 68 12.

>> Comité de défense des habitants de Bxl - centre (NF) - M. Mme Doempke - Rue du Béguinage 23, 1000 Bxl - Tel. 02 217 93 42 - bmd@belgacom.net .

>> Comité de quartier " Ruysbroeck - Sablon" (F) - Mev. Christiane Logie (Présidente) - Rue de Ruysbroeck 80, 1000 Bxl.

>> Comité de quartier Royal - Sablon - Koningswijk - Zavelcomité vzw (NF) - M. Maurice Massange de Collombs (Président) - Rue Thérésienne 19/2, 1000 Bxl - Tel. 02/503 17 98 - Fax. 02/503 17 98.

>> Comité Général d'Action des Marolles (F) - Mme Bernadette Van Zuylen - Rue de la Prévoyance 56, 1000 Bruxelles - cgamarolles@skynet.be - Tel. 02 511 54 68 - Fax. 02 511 88 31.

>> Comité Grand Frère (F) - M. El Sialiti - Rue des Tanneurs 142, 1000 Bruxelles - Tel. 075 69 97 29.

>> Comité N.D.-aux-neiges-Royale - O.L.V. - ter Sneeuwwijk (NF) - Mme Thi - Thuc - Trinh Nguyen - Rue de l'Association 43, 1000 Bruxelles - Tel. 0473207171.

>> Cons. Consult. Locataires - Remp. des Moines (F) - Rue du Rempart des Moines

135/10, 1000 Bruxelles - Tel. 02 511 97 52.

>> De Markten - Belangenbehartiging (N) - Mev. Nora De Kempeneer - Oude Graanmarkt 5, 1000 Brussel - Tel. 02 512 34 25 - Fax. 02 513 91 32 nora.de.kempeneer@demarkten.be .

>> Espace Citoyen Marollien asbl (F) - M. Jacques Jockir (Président) - Pl. du Jeu de Balle 71, 1000 Bxl - Tel. 02 512 34 25 - Fax. 02 513 91 32 jacques.jockir@contactoffice.net .

>> Ligue des Familles - Bxl - Ville (F) - Rue du Rouleau 1, 1000 Bruxelles.

>> Mini - Anneessens asbl (F) - Mme Amal Zouaoui - Rue d'Anderlecht 66, 1000 Bruxelles - mini - anneessens@easynet.be.

>> PUERTO (N) - Varkensmarkt 23, 1000 Brussel - puerto@archipel.be.

>> Parc d'Egmond ASBL (NF) - M. Geoffroy Coomans de Brachene - Rue aux Laines 13, 1000 Bxl - Tel. 02 512 34 25 - Fax. 02 513 91 32-geoffroy@coomans.org

>> Point Info Marolles (F) - M. Mathieu Le Clef - Rue de la Philanthropie 2 A, 1000 Bruxelles - pim@siep.be - Tel. 02 5138112.

>> Quartier de la Senne (F) - M. René Le Morvan - Rue Anneessens 3, 1000 Bxl.

>> Quartier des Arts asbl - vzw Kunstwijk (NF) - Mme Anne de SAN - Rue de la Pépinière 20, 1000 Bruxelles - qa.kunstwijk@tiscali.be - Tel. 02 512 05 39.

>> SABLON - ZAVEL Arts et Commerce Kunst en Handel (NF) - M. Marc - Henri Jaspar - Costermans (Président) - Pl. du Grand Sablon 5, 1000 Bruxelles - marc@costermans - antiques.com - Tel. 02 512 21 33 - Fax. 02 511 88 56.

>> Samenlevingsopbouw - Brussel vzw (N) - Mev. Gwendoline Daems - Marcqstraat 17, 1000 Brussel - gwendoline.daems@samenlevingsopbouw.be - Tel. 02 223 78 30 - Fax. 02 502 58 08.

>> Samenlevingsopbouw Anneessens (NF) - Mev. Sara Vanhoyland - Anneessensplein 13, 1000 Brussel - sara.vanhoyland@samenlevingsopbouw.be - Tel. 02 512 69 85 - Fax. 02 503 44 31.

>> St - Géry (F) - J. Houben - Rue du Pont de la Carpe 2/6, 1000 Bruxelles - info@st - gery.be - Tel. 0495 500722.

>> Vivre au quartier Saint - Jacques (F) - M. Théo Linder - Rue du Marché au Charbon 118, 1000 Bruxelles.

La Maison de la Participation relaie vos observations, questions, plaintes auprès des services compétents de la Ville de Bruxelles.

02 279 21 30 - org.particip@brucity.be

Si vos coordonnées d'envoi (voir étiquette) sont erronées, contactez-nous pour les corriger.
Pour recevoir nos comptes rendus et d'autres informations plus facilement, envoyez-nous un e-mail.

Maison de la Participation. Bd Anspach 13 - 1000 Bruxelles - www.brucity.be